



Peu t'on porte plainte à son ambassade ?

Par **Carmel38**, le **02/06/2022** à **15:30**

Bonjour je viens vers vous car je suis extrêmement contrarié contre mon ambassade demain 3 juin sa va faire 1 ans que j'ai fait la demande de renouvellement de mon passeport et je les tout pas reçu , j'appelle l'ambassade personnes veut me renseigner le pourquoi sa met aussi longtemps . pouvez vous me aider svp je peu pas voyager ni faire des documents administratifs . Merci

Par **morobar**, le **02/06/2022** à **15:33**

Bonjour,

L'ambassade étant considérée comme territoire étranger, c'est le droit local qui s'applique, et personne ne peut rien pour vous en France.

Par **amajuris**, le **02/06/2022** à **17:59**

bonjour,

en droit français, le dépôt de plainte concerne une infraction supposée au code pénal qui n'existe pas dans votre cas, cela concerne le droit administratif donc les juridictions administratives.

salutations